

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-89 du 27 Avril 1979

complétant l'article 2 du décret N° 79-67 du 6 Avril 1979 portant création d'un Comité Technique chargé d'élaborer la nouvelle mission du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié,
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU le décret N° 79-67 du 6 Avril 1979, portant création d'un Comité Technique chargé d'élaborer la nouvelle mission du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER),

DECRETE :

Article 1er - L'article 2 du décret N° 79-67 du 6 Avril 1979 sus-visé est complété comme suit :

Après : les Directeurs des Sociétés Provinciales de Production Végétale et Animale,

Lire : - les Directeurs des Sociétés Provinciales de Commercialisation Agricole,
- les Directeurs des Sociétés Provinciales de Production Industrielle.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 Avril 1979

Pour le Président de la République absent,
le Ministre de l'Equipement chargé de
l'intérim,


Richard RODRIGUEZ

AMPLIATIONS : PR 4 CC du PRPB 4 SGG 4 Président, Vice-Présidents et Membres du Comité 52
MDRAC 2 MCT 2 HISON 2 Préfets 6 Sociétés Provinciales 6 DAT 1